

*Proposi-  
tions d'ac-  
commode-  
mens avec  
les Hongrois.*

commodément avec ces Rebelles, ont été jusques ici infructueuses, & que la Cour Imperiale ne voit point d'aparance de pouvoir les reduire par la force, dans la conjoncture presente, on leur a fait de nouvelles propositions de la part de l'Empereur, beaucoup plus avantageuses que les precedentes: Voici quelques uns des principaux articles.

*Premierement S. M. I. consent que le Royaume de Hongrie rentre dans son ancienne liberté, de se choisir des Rois après la mort du Roi des Romains, qui renoncera à l'acte d'heredité passé en sa faveur, pourvu que les Peuples lui prêtent un nouveau serment de fidelité. II. Que les Religions Catholiques Romaine, Protestante, & celle de la Confession d'Ausbourg, seront également permises, & rétablies dans leurs anciens Privileges & Prerogatives. III. Que S. M. I. & le Roi des Romains, accorderont une Amnistie générale, sans aucune exception, en faveur de tous ceux qui ont pris les armes, ou qui sont entrés dans quelque engagement contre les interêts de la Serenissime Maison d'Autriche. IV. Qu'on abolira tous les nouveaux impôts, laissant à la Nation Hongroise la liberté de faire toute sorte de commerce, sans payer d'autres droits que ceux qui y ont été anciennement établis par les Etats du Royaume. V. Que trois mois après la ratification du Traité d'accommodement, on assemblera une Diette générale en Hongrie, pour examiner les griefs de la Nation, où l'on donnera une ample satisfaction à tous ceux qui se trouveront grevez. VI. Que tous les trois ans, & plus souvent si l'on le juge à propos, on convoquera de pareilles Diettes pour déliberer des affaires géne-*